MINISTERE DE L'EDUCATION,DE LA
RECHERCHE ET DE LA FORMATION

Direction générale de la formation,
de la promotion sociale,
de l'enseignement à distance et
des allocations et prêts d'études

Direction d'administration de
l'enseignement de promotion sociale,
de l'enseignement à distance et
des allocations et prêts d'études

Service de l'enseignement
de promotion sociale

1040 BRUXELLES, LE
RUE DE LA SCIENCE, 43
02/238.86.11

15 -07- 199

MONSIEUR VLAEMINCK, G.
ADMINISTRATEUR DELEGUE
CPEONS

RUE DES HALLES, 13
1000 BRUXELLES

YR

Ref.: YD/ 5198003 / Dossier pédagogique 50561

OBJET : DOSSIERS PEDAGOGIQUES REGIME 1
Unité de formation : LA CREATION D'ANIMATIONS 2 D
Classement : ENSEIGNEMENT SUPERIEUR TECHNIQUE DE PROMOTION SOCIALE DE TYPE COURT
Code Référence : 840001U31C1

Etablissement : ECOLES TECHNIQUES ET PROFESSIONNELLES DU BORINAGE
RUE DE VALENCIENNES,58
7301 HORNU

Monsieur l'Administrateur Délégué,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir en retour, avec accord provisoire, le dossier pédagogique relatif à l'unité de formation mentionnée sous rubrique.

Veuillez agréer, Monsieur l'Administrateur Délégué, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Directeur d'Administration

F. De Laet.

16 AOUT 1994

Toute demande de renseignements relative à l'objet de la présente peut être obtenue auprès de Mme Wilkin (tél:02/238.86.43) ou Melle Schets (tél:02/238.86.54)

50561

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE - REGIME 1.

DOCUMENT 8 BIS - DOSSIER PEDAGOGIQUE - UNITE DE FORMATION

Demande d'ouverture d'une unité de formation sur la base d'un dossier pédagogique/réseau n'ayant encore fait l'objet d'aucune approbation

1. La présente demande émane du :

Pouvoir organisateur : Province du Hainaut

et se rapporte à l'établissement suivant :

ECOLES TECHNIQUES ET PROFESSIONNELLES DU BORINAGE
Route de Valenciennes, 58
7301 HORNU

n° matricule : 5.198.003

n° de téléphone : 065/78.59.41

Date et signature du représentant du P.O. subventionné
Le ... 15 JUIN 1994 .....

Le Directeur Général a.i.,

J. FALCINELLI

H. CAUDRON.

2. Transmis en date du ..... par le réseau.

O Communauté française
● Provincial et communal
O Libre confessionnel
O Libre non confessionnel

3. Intitulé de l'unité de formation :

Code : 84 00 01 V3 1 C 1

LA CREATION D'ANIMATIONS 2 D

4. Finalités de l'U.F. : repris en annexe n°1 de 1 page.

5. Capacités préalables requises : repris en annexe n°2 de 1 page.

6. Classement de l'unité de formation.

Catégorie de l'enseignement supérieur de type court : ~~Artistique~~ technique

7. Recommandations particulières pour la constitution des groupes ou de regroupement repris en annexe n°3 de 1 page.

8. Programme des cours : repris en annexe n°4 de 2 pages.

9. Fixation des capacités terminales : repris en annexe n°5 de 1 page.

10. Chargé(s) de cours : repris en annexe n°6 de 1 page.

11. Horaire de l' unité de formation :

Code : 840001V31C1

Horaire minimum

1. Dénomination des cours	Classement des cours	Code U	Nb total de périodes
Gestion d'images fixes extérieures	CT	B	78
Création d'animations	CT	B	78
Intégration du son à l'image	CT	B	78
Transfert des animations	CT	B	78
		V	
2. Part d'autonomie			
	Total des périodes		312

12. Réservé au service d'inspection

A : Observation(s) du (des) inspecteur(s) concerné(s) relative(s) au dossier pédagogique {annexe(s) éventuelle(s)}

Pas de remarque.

Le 04/07/94

J. LISON
INSPECTRICE

B. Décision de l'Administrateur pédagogique relative au dossier pédagogique :

ACCORD PROVISOIRE - PAS D'ACCORD

En cas de décision négative, motivation de cette dernière :

Date : - 8 JUIL. 1994

Signature :

J. Meunier
Administrateur Pédagogique

Annexe 1

FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION

A. Finalités générales de l'U.F.

Dans le respect de l'article 7 du Décret de la Communauté Française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette U.F. doit

1. contribuer à l'enrichissement de la personnalité de l'individu, au développement de son intelligence et de son sens social.

2. contribuer à rendre les personnes responsables dans leur apprentissage.

B. Finalités particulières de l'U.F.

Préparer les étudiants à créer et à construire une animation 2 D.

Annexe 2

CAPACITES PREALABLES REQUISES

Pour être admis dans l'U.F., le candidat devra attester des connaissances suivantes :

- utiliser les systèmes DOS et WINDOWS
- exploiter au mieux les fonctions d'application graphique et son de WINDOWS
- connaître les formats des fichiers
- installer des logiciels
- créer un document graphique tel que :
  - affiche publicitaire
  - logo
  - carte de visite
  - en-tête de lettre
  - invitation, etc ...
- préparer leurs créations en vue de l'insérer dans une animation.
- capturer, modifier, restituer et compacter le son
- associer son et événement graphique
- utiliser la commande vocale

Titres pouvant en tenir lieu :

Attestations de réussite des U.F. suivantes :

- Optimisation des systèmes d'exploitation
- Le D.A.O. adapté à l'image de synthèse
- Le son et ses associations multimédia

Annexe 3

REGROUPEMENTS - DEDOUBLEMENTS

Ne pas dépasser plus de deux apprenants par poste de travail.

Annexe 4

LA CREATION D'ANIMATION 2 D

PROGRAMME.

1. GESTION D'IMAGES FIXES EXTERIEURES (78 périodes)

A l'issue de ce cours, les étudiants seront capables d'exploiter toute image fixe extérieure pour la création dans un même logiciel.

Cet objectif sera poursuivi au travers de l'exploitation des points suivants :

- conversion d'images extérieures en vue de les animer
- utilisation des périphériques de saisie
- retouches des images en fonction de l'application finale

2. CREATION D'ANIMATIONS (78 périodes)

A l'issue de ce cours, les étudiants seront capables de gérer le rythme et le temps en fonction d'un story-board.

Cet objectif sera poursuivi au travers de l'exploitation des points suivants :

- les fonctions de dessin, d'"encres" et de l'image par image
- les incrustations, les images de fond, les masques
- les techniques proposées par le logiciel qui permettent d'être fidèle au story-board
- les effets d'optique
- l'interpolation polymorphe
- le générateur de titres
- le mixage avec différentes sources d'images
- l'animation et vidéo (incrustation)

3. INTEGRATION DU SON A L'IMAGE (78 périodes)

A l'issue de ce cours, les étudiants seront capables de synchroniser parfaitement image et son.

Cet objectif sera poursuivi au travers de l'exploitation des points suivants :

- intégration du son et de l'image par programmation ou à l'aide d'un logiciel
- réalisation d'une synchronisation judicieuse son/image
- respect du story-board
- utilisation des bruitages adéquats
- utilisation d'une narration (voix off ! ...)
- compactage et décompactage d'une animation/son
- notions de montage vidéo (trou de synchro, R.G.B., composit.)

4. TRANSFERT DES ANIMATIONS (78 périodes)

A l'issue de ce cours, les étudiants seront capables de transférer leurs réalisations en fonction des applications télévisuelles, cinématographique et CD-Rom.

Cet objectif sera poursuivi au travers de l'exploitation des points suivants :

- enregistrement d'image/image sur bétacam-v.matic
- enregistrement d'une animation en temps réel V.H.S., Min. 8
- montage sonore
- conversion en fonction des applications et supports bornes interactives, CD-ROM multimédia, jeux, pub T.V.,cinéma, etc.

Annexe 5

FIXATION DES CAPACITES TERMINALES

A l'issue de cette unité de formation les étudiants seront capables de produire une courte animation 2 D qui intégre des documents fixes extérieurs, des animations extérieures et personnelles avec une synchronisation sonore.

Cette production doit être exploitable en télévision, cinéma, borne interactive, jeux, CD-ROM et formats à venir.

Annexe 6

PROFIL DU (DES) CHARGE(S) DE COURS

Un expert.